

Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication
Gérard MANDVILLE
25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

N° 276

JANVIER

1990

B R S

SPÉCIAL

Politique

Les réflexions autour de la politique scientifique montrent à la fois les cohérences générales et la diversité de sa mise en oeuvre, selon les secteurs scientifiques, les régions, les laboratoires.

Il nous reste beaucoup à faire pour parvenir à lier constamment dans notre activité syndicale, revendications, politique scientifique, développement industriel, société.

Nous n'avons pas la réponse à tout et sur tout. Certes nous avons nos analyses et nos propositions, mais elles sont soumises au débat et elles seront enrichies par la discussion avec l'ensemble des catégories de personnels.

Chaque adhérent peut s'en faire l'écho dans la tribune libre ouverte en permanence dans le B.R.S.

Scientifique



PAGE 2

SOMMAIRE

PAGES 3-4

ELECTIONS AUX CAP CNRS
COMMUNIQUE DE LA COMMISSION EXECUTIVE

PAGE 5

TABLEAUX COMPARATIFS DES RESULTATS
DES ELECTIONS AUX CAP 1986 ET 1989

PAGES 6 à 11

P O L I T I Q U E S C I E N T I F I Q U E
REGIONALISATION, POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET
RAPPORT DE GAUDEMAR

D i s c u t e z - e n
Adressez-nous vos contributions...

RAPPORT D'A.KIEFFER à la C.E. du 12/1/90

PAGES 12 à 14

POLITIQUE SCIENTIFIQUE, INTERDISCIPLINARITE,
DEMOCRATIE. LETTRE DU SNTRS-CGT AU DIRECTEUR
GENERAL DU CNRS : Eléments qui doivent servir
de base à une réflexion sur la place du Comité
National, qui reste le garant d'une cohérence
de la politique scientifique.

PAGES 15-16

D E B A T T R E P O U R A G I R
Un tract à diffuser...

PAGES 17 à 21

JOURNEE DE POLITIQUE SCIENTIFIQUE du 19/10/89
Rapport d'introduction

PAGES 21 à 25

Extraits de la discussion

PAGES 26 à 29

B. R. S... L I E U D' E C H A N G E S...
Tribune libre dans le cadre de notre réflexion
sur le syndicalisme intercatégoriel...

PAGES 30-31

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU
2/2/90 : "Projet de mesures générales
d'organisation concernant la Direction du CNRS
et sa représentation régionale".

PAGE 32

- CALENDRIER DES PROCHAINES C.A.P.
- AU PROCHAIN BRS : des éléments d'informations
sur les mesures concernant la GRILLE de la
FONCTION PUBLIQUE.
- A NOTER :
31 MARS --> JOURNEE NATIONALE D'ACTION SUR LA
PROTECTION SOCIALE ET LES RETRAITES.
20 MAI --> MANIFESTATIONS POUR LA PAIX ET LE
DESARMEMENT.

C.N.R.S.

ELECTIONS AUX C.A.P.

COMMUNIQUÉ

DE LA COMMISSION EXECUTIVE

Les résultats des élections aux CAP d'Ingénieurs, Techniciens et administratifs du CNRS font apparaître une consolidation de l'influence du SNTRS-CGT qui progresse, tout corps confondu, de 156 voix, maintient son pourcentage 29,3 % (-0,1%) et gagne 3 élus.

La participation, avec 57,72% augmente de 2,1% avec 546 votants et 571 exprimés supplémentaires, preuve d'une prise de conscience des personnels de l'importance du rôle des syndicats pour leur défense, dans des CAP ayant des compétences plus étendues avec le statut de titulaire.

Chez les Chercheurs, où les CAP jouent un rôle moindre, on note une diminution importante de la participation - 6,1%, avec seulement 48,5% des votants chez les Chargés de Recherche, marquant par là leurs difficultés à se reconnaître massivement dans les organisations syndicales présentant des candidats.

POUR LES ITA

Ces élections font apparaître une certaine stabilité de l'influence de chaque syndicat, sauf pour le SNIRS-CGC qui, avec 1295 voix (18,3%) régresse de 22 voix et de 1,9% au profit du SGEN-CFDT qui avec 2452 voix, 34,6%, progresse de 244 voix et 0,7%. et du SNPTES-FEN 372 voix (5,2%) qui gagne 105 voix et 1,2%. Mais ce syndicat présentait cette fois-ci une liste dans le corps des AI qui a recueilli 52 voix.

Le SNPRES-FO se maintient avec 885 voix, 12,5% (+ 78 voix + 0,1%).

Par grande catégorie de la Fonction Publique, la catégorie A qui regroupe les Ingénieurs de Recherche, les Ingénieurs d'Etudes, les Assistants Ingénieurs, les Chargés d'Administration et les Attachés d'Administration, soit 54,7% des ITA du CNRS, le SNTRS-CGT avec 25,9% progresse de 1,4%. Dans la catégorie B (Techniciens et Secrétaires d'Administration de la Recherche) 33,5% des effectifs, le SNTRS-CGT avec 33,4% régresse de 0,5%. Dans la catégorie C (Adjoints et Agents Techniques) 11,8%, le SNTRS-CGT recueille 42,35% des voix, mais perd 6%.

Les résultats par corps montrent un progrès notable du SNTRS-CGT de 1,7% chez les Ingénieurs et chez les administratifs (+ 2 élus). Le SNTRS-CGT, avec 21,3% progresse de 4,5% dans les corps d'AAR et de 1,7% dans le corps des SAR avec 30,8%. Chez les Assistants-Ingénieurs, avec 32,11% le SNTRS-CGT maintient son influence et progresse de 14 voix et gagne 1 siège, malgré la présence d'une liste supplémentaire du SNPTES-FEN. Dans le corps des Techniciens, le SNTRS-CGT, avec 33,7% régresse de 1,4%, mais reste le premier en influence dans cette catégorie. En AJT, avec 36,3%, le SNTRS-CGT progresse de 0,7%.

En AGT, d'une confrontation CGT-CGC en 86, on est passé à une élection à quatre listes dont la CFDT et FO, le SNTRS-CGT passe de 61,2% des voix à 36,4%, mais reste le premier syndicat devant la CFDT de 10% et garde le même nombre d'élus.

POUR LES CHERCHEURS

Le SNPREES-FO qui présentait pour la première fois des candidats en CR obtient 6,7% et devient un syndicat parmi les plus représentatifs chez les Chercheurs avec 6,4%, tandis que l'USCA ne franchit pas ce seuil de 5% et que le SNCS-FEN, le SGEN-CFDT et le SNIRS régresse dans leur influence.

Ces résultats marquent la confiance des personnels dans le SNTRS-CGT pour impulser les luttes revendicatives, alors que le M.R.T. a voulu peser dans ces élections en diffusant une plaquette valorisant la signature de syndicats qui ont cautionné sa politique. La maigreur des quelques concessions a heurté les très grandes aspirations des personnels à de meilleures conditions de vie et de travail.

C'est un encouragement pour l'activité syndicale.

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT invite ses adhérents à s'adresser largement à leurs collègues.

Elle appelle les ITA, les Chercheurs, les boursiers, les hors statuts à se rassembler afin de faire aboutir leurs revendications pour développer un CNRS démocratique et vivant.

Elle les invite à rejoindre le SNTRS-CGT pour qu'il soit encore plus fort, indépendant et démocratique.

PARIS, le 12 Janvier 1990.

COMMENTAIRE CONCERNANT L'ELECTION A LA CAP DES A.J.A.

Cette élection montre une participation plus grande, 44,40% qu'en 86, 39,2%, mais avec quatre listes en présence au lieu de deux et ceci malgré un vote interrompu et retardé suite à une erreur dans l'envoi du matériel électoral. Le SNTRS-CGT, avec 39,22% arrive en tête avec près de 10% d'avance sur le SGEN-CFDT, 29,68%, chacun gardant un élu. C'est dans ce corps que le SNTRS-CGT fait son meilleur résultat. Le SNTRS-CGT régresse de 14,2% et le SGEN-CFDT perd 16,9% du fait de la présence d'une liste de FO et du SNIRS-CGC.

Ce résultat, comme ceux dans les corps d'AJT et d'AGT montre que le syndicat doit porter une attention marquée pour une activité spécifique vers ces catégories et conduire un effort d'organisation de celles-ci.

INGENIEURS TECHNICIENS ADMINISTRATIFS - ELECTION DES CAP 1986 ET 1989 -

N°	CORPS	INSCRITS		VOTANTS		%		BL/MULS		%		EXPRIMES--)		SNTRS CGT		%		SGEN CFDT		%		SNIRS CGC		%		SNPREES FO		%		SNPTES FEN		%						
		86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89							
3	I R	1712	1876	1037	1164	60,6%	62,0%	19	24	1,8%	2,1%	1018	1140	--)	189	231	18,6%	20,3%	1	359	405	35,3%	35,5%	1	321	347	31,5%	30,4%	1	129	135	12,7%	11,8%	1	20	22	2,0%	1,9%
4	I E	3321	3449	1935	2084	58,3%	60,4%	58	37	3,0%	1,8%	1877	2047	--)	467	547	24,9%	26,7%	1	723	793	38,5%	38,7%	1	396	386	21,1%	18,9%	1	214	230	11,4%	11,2%	1	77	91	4,1%	4,4%
5	A I	1205	1335	772	823	64,1%	61,6%	15	22	1,9%	2,7%	757	801	--)	243	257	32,1%	32,1%	1	309	290	40,8%	36,2%	1	124	127	16,4%	15,9%	1	81	75	10,7%	9,4%	1	52	0,0%	6,5%	
6	T	2875	3024	1573	1738	54,7%	57,5%	55	43	3,5%	2,5%	1518	1695	--)	534	572	35,2%	33,7%	1	462	542	30,4%	32,0%	1	219	221	14,4%	13,0%	1	197	222	13,0%	13,1%	1	106	138	7,0%	8,1%
7	A J T	1166	1074	513	507	44,0%	47,2%	11	14	2,1%	2,8%	502	493	--)	179	179	35,7%	36,3%	1	130	112	25,9%	22,7%	1	48	62	9,6%	12,6%	1	102	100	20,3%	20,3%	1	43	40	8,6%	8,1%
8	A G T	488	404	187	166	38,3%	41,1%	9	12	4,8%	7,2%	178	154	--)	109	56	61,2%	36,4%	1	41	0,0%	26,6%	1	69	24	38,8%	15,6%	1	33	0,0%	21,4%	1	0,0%	0,0%				
9	C A R		9		6	0,0%	66,7%		1	0,0%	16,7%		5	--)		0,0%	0,0%	1	5	0,0%	100,0%	1		0,0%	0,0%	1		0,0%	0,0%	1		0,0%	0,0%					
10	A A R	146	203	82	132	56,2%	65,0%	2	4	2,4%	3,0%	80	128	--)	17	33	21,3%	25,8%	1	28	58	35,0%	45,3%	1	35	37	43,8%	28,9%	1		0,0%	0,0%	1		0,0%	0,0%		
11	S A R	1136	1184	604	629	53,2%	53,1%	16	13	2,6%	2,1%	588	616	--)	181	200	30,8%	32,5%	1	197	206	33,5%	33,4%	1	105	91	17,9%	14,8%	1	84	90	14,3%	14,6%	1	21	29	3,6%	4,7%
12	A J A	666	658	261	292	39,2%	44,4%	8	9	3,1%	3,1%	253	283	--)	135	111	53,4%	39,2%	1	118	84	46,6%	29,7%	1	48	0,0%	17,0%	1	40	0,0%	14,1%	1	0,0%	0,0%				
13	A G A		AUCUN			0,0%				0,0%	0,0%		0	--)		0,0%	0,0%	1		0,0%	0,0%	1		0,0%	0,0%	1		0,0%	0,0%	1		0,0%	0,0%					
TOTAL		12715	13216	6964	7541	54,77%	57,06%	193	179	2,8%	2,4%	6771	7362	--)	2054	2186	30,3%	29,7%	1	2326	2536	34,4%	34,4%	1	1317	1343	19,5%	18,2%	1	807	925	11,9%	12,6%	1	267	372	3,9%	5,1%

CHERCHEURS - ELECTION DES CAP 1986 ET 1989 -

N°	CORPS	INSCRITS		VOTANTS		%		BL/MULS		%		EXPRIMES--)		SNCS FEN		%		SGEN CFDT		%		SNIRS CGC		%		SNPREES FO		%		USCA CGT		%						
		86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89	86	89									
1	D R	2696	3549	1659	1978	61,5%	55,7%	42	51	2,5%	2,6%	1617	1927	--)	694	857	42,9%	44,5%	1	356	473	22,0%	24,5%	1	414	434	25,6%	22,5%	1	134	115	8,3%	6,0%	1	19	48	1,2%	2,5%
2	C R	6333	7121	3490	3457	55,1%	48,5%	103	72	3,0%	2,1%	3387	3385	--)	1579	1521	46,6%	44,9%	1	1087	989	32,1%	29,2%	1	596	445	17,6%	13,1%	1	228	0,0%	6,7%	1	125	202	3,7%	6,0%	
TOTAL		9029	10670	5149	5435	57,0%	50,9%	145	123	2,8%	2,3%	5004	5312	--)	2273	2378	45,4%	44,8%	1	1443	1462	28,8%	27,5%	1	1010	879	20,2%	16,5%	1	134	343	2,7%	6,5%	1	144	250	2,9%	4,7%

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Régionalisation,
Politique scientifique
et "Rapport DE GAUDEMAR" (1)

Discutez-en
Adressez nous
vos contributions.

RAPPORT d'A. KIEFFER
A LA COMMISSION EXECUTIVE
DU 12/1/90.

La réorganisation scientifique: disciplinarité versus interdisciplinarité? Et au-delà, quels enjeux?

La direction organise les 12 et 13 février prochains une session plénière de tout le comité national autour du thème de l'interdisciplinarité. Sans nier l'intérêt d'une telle question, on ne peut que relever que là encore aucune politique n'est affichée, aucun projet d'organisme: quel rôle joue aujourd'hui le CNRS dans le système national de recherche? Quelle place lui est réservée entre l'Europe et les Régions, à côté des universités. Relevons qu'à aucun moment le Comité national n'a été sollicité à faire part de ses réflexions sur ces questions, et encore moins les personnels des laboratoires, les conseils de laboratoires.

Avant toute réorganisation scientifique ou administrative il est nécessaire:

-d'évaluer les programmes disciplinaires et interdisciplinaires mis en oeuvre par l'organisme, seul ou en coopération avec des partenaires sociaux, industriels universitaires dans le cadre de coopérations internationales, de l'Europe, du pays, ou de la région:

-d'évaluer les laboratoires, soit les structures concrètes d'organisation et de mise en oeuvre de la recherche, tant dans l'appréciation du travail accompli que dans la mesure des besoins, de la complémentarité des qualifications, des modes d'organisation du travail;

(1) Ce rapport est normalement disponible auprès des A.D.

-d'apprécier l'évolution des techniques, des métiers et des disciplines, des formations à développer:

-d'établir une analyse de la conjoncture en tenant compte de l'évolution des sciences et des besoins sociaux;

-d'affecter les moyens nécessaires et d'en discuter leur répartition.

La direction établit bien une partie de ce travail indispensable à la politique qu'elle entend mettre en oeuvre. Mais pour ce faire, elle contourne, ou double les instances démocratiques par des audits, et autres comités d'experts extérieurs ou internes. Les sections du comité national ne peuvent plus exercer leurs responsabilités, elles sont dépossédées des informations, des moyens d'évaluation nécessaires (par la création de SDI par exemple), ce qui permet d'invalider leurs avis. L'enjeu est d'importance, c'est pourquoi nous demandons qu'un large débat permette aux personnels d'aborder l'ensemble des questions qui les concernent, que les instances où ils ont élus des représentants soient associés à ces débats afin que tous prennent leurs responsabilités dans la maîtrise de leur travail et de son évolution.

La direction traite un morceau à la fois, sans jamais fournir d'indications de politique globale. Elle a bien une politique, qu'elle refuse d'exposer pour ne pas en discuter, et prétend nous imposer d'en discuter de manière éparse, sans cohérence d'ensemble, discuter, évidemment pas négocier, ce qui l'obligerait à dévoiler ses orientations. Cette cohérence commence cependant à bien nous apparaître, nous en avons un exemple supplémentaire avec la politique de régionalisation, autre élément d'éclatement de la structuration scientifique et administrative du CNRS telle que nous la connaissions.

La REGIONALISATION DU CNRS

Nous possédons pour le moment deux documents permettant d'appréhender la politique de régionalisation du CNRS: le décret du 22 décembre 1989 sur l'organisation et le fonctionnement de l'organisme et le rapport établi par J-P. de Gaudemar à la demande du DG: CNRS:Dimension régionale et compétitivité internationale.

Le décret instaure les délégué régionaux du CNRS, nommés par le DG, qui "assurent la représentation du centre et coordonnent ses activités dans leur circonscription". Ils seront assistés de conseils consultatifs "dont la composition est déterminée par le DG". Pour mieux situer le sens de ces mesures, il convient de les resituer dans un contexte de politique plus générale du CNRS dont le rapport de Gaudemar constitue l'expression.

Pour l'auteur, la politique de régionalisation doit s'articuler autour de 4 mots-clés ou critères, semble-t-il hiérarchisés et

intercorréllés, indispensables à sa réussite:

-**efficacité:** pour s'effectuer dans des conditions optimales, la recherche nécessite un environnement technique et professionnel et des conditions de travail de bonne qualité, une proximité d'équipes, de bonnes conditions de logement, des relations avec l'université, des possibilités de rapprochement pluridisciplinaires.

-**masse et réseaux critiques:** le chercheur doit pouvoir disposer de réseaux scientifiques et sociaux, disposer d'un milieu scientifique "interactif" ce qui est moins un problème numérique que celui de l'obtention du "réseau minimal de relations locales, nationales et internationales" indispensable à l'épanouissement scientifique de l'équipe de recherche.

-**demande sociale:** la localisation régionale de la recherche souligne-t-il permet aux régions de disposer d'universités de qualité et donc en retour de fournir de jeunes chercheurs. La régionalisation doit donc s'appuyer sur le tissu économique national à travers sa répartition territoriale. En même temps la recherche doit pouvoir répondre à sa dimension sociale, ce qui implique une liaison de proximité avec les unités économiques sans pour autant signifier une dépendance des conditions économiques localisées. "La force d'un organisme national de la recherche, écrit-il, est précisément de pouvoir disposer du réseau national capable à la fois de recueillir et de traiter cette demande sans impliquer d'étroits déterminismes locaux". Nous souscrivons complètement à cette remarque, nous verrons que l'auteur se pressera de l'oublier dans ses propositions marquées du sceau de la dimension géographique de la construction de l'Europe des 12.

-**l'internationalisation,** est le critère qui va organiser fondamentalement ses propositions, même s'il le classe en dernier: la mise en place de grands programmes doit s'accompagner de coopérations plus fines et régulières, qui s'appuient sur des réseaux culturels (de proximité par exemple, comme en Alsace). Limitant ses observations empiriques aux indicateurs officiels fournis par l'organisme et aux 10 dernières années, l'auteur décrit la répartition régionale du CNRS, la participation des régions à l'effort de recherche et l'évolution des disparités régionales par secteurs et conclue à des modifications qui sans aller vers un bouleversement montre que le processus de déconcentration est effectif sur la période considérée. Mais l'analyse de ce processus doit tenir compte de la situation économique et politique marquée par la crise - qui revêt des spécificités régionales-, la décentralisation étatique, la construction du Marché Unique. La politique d'aménagement du territoire se situe désormais dans ce contexte: la carte régionale ne peut plus être une carte hexagonale, mais celle "des axes structurants de l'espace européen", qui font apparaître:

-une dorsale est-sud pondérée par la région parisienne;

-les régions situées à la frange de la dorsale, en

conversion industrielle (le nord et la Lorraine);

-la façade atlantique;

-et un vaste creux central, soit la majeure partie du territoire.

De ce tableau, dont on perçoit clairement les référents, l'auteur dégage 5 propositions ou "scénarios":

-il s'agit tout d'abord de rompre avec la logique du parisianisme grâce à la mise en place d'une nouvelle politique de ressources humaines fondée sur:

* la déconcentration des chercheurs jeunes par "essaimage" des "lieutenants", une rigueur dans les recrutements, le fléchage localisé des promotions DR2,

* la création d'équipes en régions, dans une logique de stocks constants, soit par suppression d'équipes parisiennes vieillies,

* la limitation des opérations immobilières en Région Parisienne (l'annulation des opérations à Marne-La Vallée a été annoncée au dernier CA du CNRS),

* la limitation des interventions en région parisienne à des opérations de qualité.

-ceci afin de faire émerger la dorsale est et sud qui doit être systématiquement renforcée pour en faire le futur axe scientifique de connexion entre le Nord et le Sud de l'Europe;

-il s'agit en même temps de contribuer à l'ajustement structurel des régions de conversion industrielle, en particulier par des opérations dites significatives telles que l'INIST, ou la constitution d'un pôle de micro-électronique impliquant le SPI et MPB en Lorraine ou dans le Nord. Ceci doit se faire en liaison systématique avec l'Europe du Nord;

-sur la façade atlantique, il faudra développer une politique de créneaux spécifiques (océanologie par exemple);

-et pour le creux et les bosses centrales, l'ambition du CNRS sera limitée à une politique d'opportunités autour d'opérations isolées mais de "qualité".

De tels objectifs doivent s'accompagner de la mise en place de délégations régionales, du développement du partenariat avec les entreprises - dont les règles doivent être définies-, comme avec les universités, les collectivités locales.

NOS PREMIERES APPRECIATIONS

La conception de la recherche qui prévaut dans ce rapport est celle que nous combattons:

-il ne se situe pas dans l'optique d'un développement

harmonieux des régions, qui viserait à diminuer les disparités régionales sur la base d'une indépendance nationale, mais dans celle d'une Europe tournée vers l'Europe Centrale et à un moindre degré, du Sud; en ce sens elles ne peuvent que renforcer les déséquilibres régionaux au prix d'un rééquilibrage axé et déterminé au niveau de l'Europe des 12; ce rapport traduit en fait une régionalisation soumise aux intérêts capitalistes.

-il tait le fait qu'une régionalisation qui augmente le poids politique et du contexte économique des Régions, risque de soumettre les laboratoires aux entreprises particulières et aux conditions locales. Une véritable régionalisation sans abandon d'une politique nationale supposerait une large autonomie matérielle des laboratoires et une indépendance assurée des "partenaires" locaux, donc une dotation suffisante des laboratoires. Ce n'est et ne sera pas le cas. Les risques de détournement et de soumission aux contingences locales, en particulier aux entreprises sont réels, en particulier la contractualisation et la précarisation des personnels et il importe de mobiliser les personnels sur ces dangers et les risques d'éclatement du CNRS, de dépendance des laboratoires qu'ils impliquent. Si nous nous sommes prononcé lors de notre dernier Congrès pour une meilleure liaison CNRS-appareil productif, afin de mieux faire entendre les besoins en connaissances nouvelles qui émanent de l'amont et un meilleur transfert des savoirs et savoir-faire vers l'aval, cela ne peut pour nous se réaliser que dans le cadre d'un service public de recherche qui ne saurait être asservi aux besoins d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une association particulière, mais dans le cadre d'une indépendance réciproque et d'une reconnaissance des missions nationales de l'organisme à l'égard de la société.

- ce rapport ne conçoit qu' une recherche menée par les seuls chercheurs. A aucun moment la politique de régionalisation n'est abordée en termes d'accroissement des recrutements en différentes catégories de personnels, de mobilisation de qualifications complémentaires. La notion d'équipe est peu présente.

-Enfin, ce rapport se situe bien dans une conception non démocratique du fonctionnement de l'organisme, à aucun moment il n'est fait référence au rôle des personnels, à leurs initiatives, rien n'est fait pour mobiliser les réflexions collectives sur ces questions. Mais il s'agit aussi pour nous de développer et d'affiner notre réflexion sur la structuration régionale de la recherche et sur le mode d'intervention des personnels, à ce niveau, de définir avec plus de précisions la composition et les compétences des instances consultatives régionales.

**IL CONVIENT ICI DE RAPPELER LES PROPOSITIONS
ADOPTÉES LORS DE NOTRE DERNIER CONGRÈS SUR
LA RÉGIONALISATION ET LA NÉCESSITÉ D'UNE
POLITIQUE NATIONALE DE RECHERCHE.**

**PROPOSITIONS
ADOPTÉES
LORS
DE NOTRE
DERNIER
CONGRÈS
SUR LA
REGIONALISATION
ET LA NECESSITE
D'UNE
POLITIQUE
NATIONALE
DE
RECHERCHE.**

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

19^e CONGRÈS du SNTRS-CGT

2.4 - La régionalisation de la recherche

D'importantes réformes de décentralisation de l'État ont été mises en œuvre par le gouvernement de gauche. Le patronat a investi ces nouveaux pôles de décision pour y impulser une politique en faveur de ses intérêts.

Les dispositions législatives placent les organismes de recherche scientifiques et technologiques (CNRS, INSERM, INRA, Universités...), au cœur des politiques régionales. Les efforts financiers des régions en ce qui concerne la recherche sont relativement importants, à l'exception de la région Ile-de-France. Dans un moment où la participation de l'État décroît, cela se traduit par un véritable transfert de charge que le gouvernement serait tenté d'utiliser autour de technopôles pour réorienter l'effort de recherche avec l'aide de ces nouveaux pouvoirs régionaux.

Les travailleurs doivent bien mesurer les enjeux de ces évolutions et mener les luttes nécessaires pour exiger :

- Une politique nationale de régionalisation de la recherche et de la technologique qui s'appuie tant sur les analyses et les efforts des régions et des organismes nationaux de recherche que sur la participation de tous ceux qui sont impliqués (représentants de la population, travailleurs scientifiques, représentants du monde économique et social...).

- Une programmation régionale de recherche et de développement technologique prenant en compte les spécificités régionales, géographiques, économiques, humaines et culturelles. Cette programmation élaborée sous la responsabilité de chaque région est nécessairement coordonnée au niveau national. Dans le cadre de l'autonomie des régions, lorsque la mise en cohérence est effectuée, c'est l'instance régionale qui reste maître d'œuvre de ses propres recherches ainsi programmées. L'expertise des projets et de leur réalisation doit être organisée en associant toutes les parties concernées.

La recherche et le développement technologique devant répondre aux besoins exprimés par la collectivité régionale, il convient de valoriser le potentiel régional de recherche au profit du développement économique, social et culturel de la région.

Une politique nationale de recherche qui, au-delà des besoins régionaux, réponde aux besoins de la nation. Lorsque les organismes nationaux pratiquent une politique de régionalisation, il ne s'agit pour eux ni de faire des régions le relais des recherches menées au niveau national, ni de réduire une politique nationale à une somme de programmes régionaux. Implantés dans les régions, le CNRS et l'INSERM peuvent contribuer aux solutions apportées à des problèmes régionaux. Leurs laboratoires participent de l'inventaire régional des moyens de recherche et sont impliqués dans l'élaboration du plan de développement scientifique et technologique régional. Mais l'évaluation des programmes scientifiques des laboratoires et l'approbation de leur éventuel soutien à des opérations régionales demeurent du ressort des instances nationales. Cet équilibre nécessaire induit de nouveaux liens à créer entre les organismes de recherche nationaux et les régions.

3.1 - Le CNRS

3.1.1 - Éléments structuraux

A la base d'un organisme comme le CNRS il y a des **données fondamentales** qui ne peuvent être touchées sans que soit remis en cause sa nature même :

- Le CNRS est un *organisme public* essentiel dans l'appareil national de recherche.

- Le CNRS est *autonome*. Cette autonomie, telle qu'elle fut à l'origine voulue par JOLIOT, était une garantie de l'investissement total dans la recherche et donc du progrès des connaissances. Cela ne veut pas dire que le CNRS ignore la politique de recherche élaborée nationalement, mais son autonomie lui permet d'effectuer ses choix en tenant compte tant des besoins nationaux que des nécessités de la recherche elle-même.

- Le CNRS a de ce fait *capacité à élaborer des programmes*. En vue de leur réalisation il maîtrise sa population comme son budget et par là les moyens et les équipements dont il se dote.

- De par nature le CNRS est *pluridisciplinaire*. Il peut donc faire converger des approches diverses sur un même programme et rendre plus facile les transferts de connaissance d'un secteur vers un autre.

Ce socle constitutif permet au CNRS de remplir les missions qui lui sont assignées.

- S'il s'agit de *développer la recherche fondamentale*, on ne saurait oublier que le décret du 2 novembre 1945, réunissant en un seul CNRS une direction de la recherche fondamentale et une direction de la recherche appliquée, souligne la continuité qui existe entre la science fondamentale et ses applications de tout ordre. Faire évoluer le front des connaissances ne peut être découplé d'une nécessaire réponse aux besoins nationaux.

- C'est pourquoi le CNRS doit encourager le *développement de la recherche en rapport avec les besoins sociaux et économique du pays*, dans tous les secteurs, en s'appuyant sur une relation dialectique avec toutes les composantes de la société.

- Il doit enfin assurer une *formation* par la recherche et pour la recherche en même temps qu'il doit veiller à la *diffusion des connaissances*.

POLITIQUE SCIENTIFIQUE INTERDISCIPLINAIRE DEMOCRATIE...

- UNE LETTRE DU SNTRS-CGT AU DIRECTEUR GENERAL DU CNRS
- UN TRACT (à diffuser) " POUR DEBATTRE ET AGIR ".

C.G.T.

F.S.M.

SNTRS

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY
Tél : 69 07 60 13

Monsieur Kurilsky
Directeur Général du CNRS
15 quai Anatole France
75007 Paris

Monsieur le Directeur Général,

Vous organisez en février une session plénière du Comité National. Nous nous félicitons d'une telle initiative. Mais le contenu que vous donnez à cette réunion ne recouvre qu'une partie des problèmes que doivent aborder les membres du Comité National.

L'interdisciplinarité est sans conteste une préoccupation essentielle, et il est juste d'impulser une réflexion collective qui aborde à la fois les problèmes de fond et de forme. Le rapport de conjoncture traduira d'ailleurs ce souci de développer les coopérations interdisciplinaires. Mais, aussi prioritaire soit-elle, l'interdisciplinarité n'est qu'un des éléments d'une question plus large : quelle politique scientifique, et pour en assurer la cohérence, quel Comité National ?

Nous affirmons que rien ne peut avancer tant que ne sera pas affiché un **projet** de l'organisme : quel rôle joue aujourd'hui le CNRS dans notre système national de recherche ? Quelle place lui est réservée, entre l'Europe et les Régions, à côté ou dans les Universités ? Ce n'est que sur un projet clairement annoncé que les personnels pourront se mobiliser. Votre constance à éviter de répondre à nos questions et à refuser de nous donner vos orientations, ne peut qu'engendrer la méfiance : votre objectif est-il si indéfendable que vous ne puissiez l'avouer ?

Un principe doit être affirmé en préalable : la **démocratie**. Aucun groupe d'experts, aucun audit, aussi utiles soient-ils, ne peuvent remplacer les représentants des personnels. Immérgés dans la vie quotidienne de l'organisme, ils font remonter ce qui se passe dans les

laboratoires, et lorsque la politique scientifique est élaborée dans la concertation, ils rendent compte devant les personnels. Ces représentants doivent émaner de toutes les catégories qui participent du travail de recherche dans le respect de la spécificité de chacune. Enfin le Comité National n'est qu'un élément d'un ensemble d'instances démocratiques qui doivent toutes fonctionner en cohérence.

Avant toute réorganisation, il nous paraît nécessaire de **faire le point** des différents domaines dans lesquels une consultation des représentants des personnels est nécessaire, pour que puisse s'élaborer en connaissance de cause la politique scientifique de l'organisme :

°) Evaluation des programmes disciplinaires ou interdisciplinaires, mis en oeuvre par l'organisme seul ou en coopération avec des partenaires sociaux, industriels, universitaires, dans le cadre de coopérations internationales, de l'Europe, de la nation ou de la région.

°) Evaluation des laboratoires, c'est à dire des structures qui organisent les hommes et les femmes qui font la recherche, tant dans l'appréciation du travail accompli que dans la mesure des besoins. Appréciation de la complémentarité des qualifications mises en oeuvre, de l'organisation du travail.

°) Evaluation des individus, de leur qualification en relation avec leur environnement. Se pose la question de l'évaluation des personnels techniques et administratifs, qui n'a pas encore été même ébauchée et la reconnaissance de cette évaluation par le reclassement.

°) Appréciation de l'évolution des techniques, des métiers et des disciplines ainsi que des formations nécessaires pour accompagner.

°) Analyse de la conjoncture. Réflexion prospective qui tienne à la fois compte de l'évolution des sciences et des besoins sociaux.

°) Les moyens affectés ou à affecter. La politique de leur répartition.

Une fois réalisé ce bilan, se pose la question de la fonction de chaque **instance** (CAP, CN, Conseil de département, Conseil scientifique, C.T.P., Conseil d'administration), chacune ayant un champ d'action spécifique. Des articulations sont à trouver. Leur composition est à réviser pour leur permettre de travailler dans des conditions optimales. Il importe de leur donner des moyens, en temps et en crédits mais aussi en possibilité d'investigation et d'intervention.

En l'état actuel les sections du Comité National ne peuvent plus assumer leurs responsabilités, qu'elles ont vu se retrécir telles une peau de chagrin : l'essentiel des décisions importantes est prise en dehors d'elles, la majorité des grands programmes de recherche se fait sans qu'elles en aient connaissance, de nombreuses formations échappent à leur évaluation, leur travail ne concerne qu'une petite partie de moyens déjà insuffisants. De plus les membres du Comité National constatent que lorsque leur travail collectif ne va pas dans le sens de ce qui a été préalablement décidé par les directions scientifiques, ces dernières ignorent ou contournent les propositions qui lui ont été faites. Aussi se demandent-ils s'ils ne servent pas de caution à une politique préétablie, alors qu'ils ont été élus ou désignés pour participer à l'élaboration de cette politique.

Il est facile de reprocher aux sections du Comité National " ...une tendance à l'autoreproduction... " et à " ...ne défendre que l'existant... " quand toute la pratique consiste à les marginaliser. Vous ne pouvez prendre prétexte des conséquences de votre politique pour remettre en

cause le Comité National, comme vous ne pouvez réformer les structures sans consulter, négocier, poser les problèmes de fond.

Sans doute le paysage de la recherche s'est-il transformé, et sans doute est-il possible d'améliorer sensiblement le fonctionnement de cette instance. Les lettres sectorielles annoncent une restructuration à l'occasion du changement de mandat, qui a été, semble-t-il, repoussé d'un an. Si nous sommes preneurs d'un débat largement ouvert sur l'interdisciplinarité, celle-ci ne peut être le seul fil conducteur d'une telle réorganisation. Nous demandons un débat tout aussi large pour permettre aux personnels d'aborder l'ensemble des questions et de prendre toutes leurs responsabilités dans les transformations de l'organisme.

Le Comité national, directement concerné, doit donner son avis. Il ne faut pas pour cela que la question soit vaguement posée comme une invitation à " ...se pencher sur l'évaluation de (sa) section durant les dix dernières années... " Il est de la responsabilité du Comité national de faire un bilan écrit de fin de mandat, qui aborde les problèmes de politique scientifique comme ceux de fonctionnement, et fasse des propositions pour le mandat à venir. Toutes les catégories doivent s'y exprimer. Il est de votre responsabilité d'être attentif à ce bilan.

Voici pour nous les éléments qui doivent servir de base à une réflexion sur la place du Comité National, qui reste le garant d'une cohérence de la politique scientifique. C'est en ce sens que nos élus s'exprimeront le 12 et 13 février.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, avec l'assurance de notre profonde considération, tous nos vœux pour que l'année qui commence soit propice à l'expansion du CNRS, à l'ouverture des négociations et à la satisfaction des revendications des personnels.

Claudine Karlin, secrétaire générale adjointe

Ce 4 janvier 1990

SNTRS-CGT

Débattre pour agir

Pour le Directeur du CNRS, l'année 1990 devrait s'ouvrir sur une grande opération dite "Carrefour des sciences" regroupant tous les membres du Comité National sur le thème de l'interdisciplinarité (12 et 13 février).

Ce thème est sans conteste une préoccupation essentielle, et nécessite une réflexion collective de fond. Mais l'interdisciplinarité n'est qu'un des éléments d'une question plus large : quelle politique scientifique ?

La forme de cette session semble plutôt préparer des décisions sans qu'une fois encore le fond soit abordé. Les thèmes des ateliers "génie des procédés", "matériaux", "génie des protéines-médicaments", "alimentation et nutrition", "organisation du travail et productique", "traitement de l'information" donnent le ton.

C'est moins les besoins d'interdisciplinarité pour faire progresser la science que l'interdisciplinarité pour piloter une recherche répondant aux priorités de développement définies par les seules entreprises.

On peut craindre que les "résultats" de ce "Carrefour des sciences" soient utilisés par la direction et le gouvernement pour modifier les structures du CNRS et le rôle du Comité National.

En effet, malgré des demandes répétées, la direction refuse de discuter avec les organisations syndicales de la politique du CNRS et notamment des réformes du Comité National.

Nous affirmons que rien ne peut avancer tant que ne seront pas affichés et confirmés l'identité et le rôle du CNRS dans le système national de recherche publique.

Par ailleurs, le budget 90 est lui-même un concentré des orientations politiques que nous avons caractérisées comme tournant le dos aux revendications des personnels et à la recherche publique, à son indépendance, à son développement.

Ce budget de priorité à la Recherche (très relative puisqu'il stagne autour de 2,35% du PIB) accorde en fait une priorité au soutien de la recherche industrielle au détriment de la recherche publique civile. Au CNRS l'accroissement des moyens de la recherche est quasi nul en volume (3,7% en francs courants/inflation 89, 3,6%).

Au CNRS on peut dire que le mépris dans lequel la direction générale tient les personnels et leurs représentants est insupportable.

A aucun moment elle n'affiche sa politique, ses stratégies, ses objectifs. Dans les différentes instances elle a pris l'habitude de ne fournir les textes aux représentants des personnels qu'au dernier moment -quand elle les fournit-.

La direction substitue systématiquement des réunions convoquées et déplacées au dernier moment aux véritables négociations que nous demandons.

Au CTPC de décembre, nos représentants ont réclamé que les votes se fassent sur des textes précis et non sur des déclarations générales. Ils ont posé des questions précises :

- Quelle est la politique du CNRS en matière régionale ? Le rapport de M. de Gaudemar sur les éléments pour la définition d'une stratégie régionale du CNRS est-il la politique de la direction en ce domaine ? Quels sont les projets précis de déconcentration ? Quelle politique de gestion des personnels la direction générale veut-elle mettre en place ?

Le Directeur Général n'a répondu à aucune de ces questions, tout en ne craignant pas d'affirmer : "Ce sont des questions essentielles et il est bon, de temps à autre, de revenir au fondement de notre politique" !

Or la modification des instances de direction du CNRS va dans le sens d'un renforcement de la direction générale et des pouvoirs des administrations déléguées pour mieux adapter les régions CNRS aux besoins du patronat.

Si à l'heure actuelle les partisans de la destruction pure et simple du CNRS semblent moins influents, par contre l'entreprise de le transformer de l'intérieur petit à petit est bien engagée, le vecteur le plus efficace étant celui du financement par des contrats : le pilotage de la recherche par l'aval cher à M. Aigrain est bel et bien là !

La direction du CNRS, le ministère, le gouvernement persistent à ne pas vouloir négocier, à refuser de satisfaire la moindre revendication, à vouloir, par exemple, faire discuter morceau par morceau l'application du "relevé de conclusions" du M.R.T. Rappelons que le SNTRS-CGT a refusé de le signer en raison de sa minceur et de sa nocivité sur certains points et pour préserver son indépendance par rapport à la politique du gouvernement.

ça suffit !

En ce début d'année le SNTRS-CGT soumet à la discussion des personnels les axes revendicatifs suivant :

- Reclassement immédiat de tous les sous-classés sur un contingent spécial de transformations d'emplois, hors concours, par des Commissions Paritaires ad hoc. On peut chiffrer le coût budgétaire d'un tel reclassement à 140 millions, le coût étant moindre en paiement réel, ce qui représente 2% de la masse salariale du CNRS et 1,4% du budget du CNRS.
- Rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 82 : 75 points d'indice pour tous, 6500 F minimum. A ce sujet le SNTRS-CGT revendique une réforme de la grille définie par des niveaux de qualification.
- Fin des embauches sur CDD et autres emplois précaires, titularisation des précaires existants. Le SNTRS-CGT lance une enquête nationale en direction des hors statut, des thésards, jeunes chercheurs et ITA sur emplois précaires, CDD, etc...
- Des moyens budgétaires accrus pour assurer le développement de la recherche publique, gérés démocratiquement pour libérer les équipes de la dépendance croissante des contrats.
- Validation des années de contractuel par un calcul honnête tenant compte de la carrière effectuée et de la dévaluation de la monnaie, ce qui conduirait pour la plupart à une dette nulle ou négligeable.

**ITA, Chercheurs, Thésards, CDD,
EXPRIMEZ-VOUS, PARTICIPEZ AUX
REUNIONS PUBLIQUES DU SNTRS-CGT**

ADHEREZ AU SNTRS-CGT

**RESTEZ VOUS-MEMES,
et syndiquez-vous!**



syndiquez-vous CGT.

J'adhère au S.N.T.R.S.-CGT

NOM :

Prénom :

Laboratoire :

Adresse domicile :

A retourner au S.N.T.R.S.-C.G.T.

25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY - 69 07 60 13 -

ou à remettre à un militant du S.N.T.R.S.-C.G.T.

JOURNEE DE POLITIQUE SCIENTIFIQUE - DU 19 OCTOBRE 89 -

RAPPORT D'INTRODUCTION

Bien que nous ne l'ayons pas voulu, le fait de se réunir aujourd'hui, pour mieux comprendre la politique scientifique du CNRS et du gouvernement afin de mieux intervenir avec les personnels, est hautement symbolique.

D'un côté les discours officiels, d'un cinquantenaire oubliant que le CNRS, c'est avant tout les personnels et leur participation à la définition de la politique scientifique qui l'on fait. De notre côté, c'est une meilleure compréhension de la réalité pour rendre plus efficace l'action des personnels.

Le monde bouge, en particulier dans le secteur de la recherche et de la technologie. Comme jamais, la recherche et la technologie sont des enjeux stratégiques pour les entreprises et les pays développés. Comment, dans ces conditions, nous ne serions pas percutés par cette nouvelle phase du développement économique ? Il nous faut saisir la nature des enjeux pour conduire notre action. Comment la France y est confrontée ? Dans quel champ de forces se place la recherche publique ?

Quels en sont les conflits de classe réels ?

Le dixième plan, et le rapport de l'Intergroupe Recherche et Développement Technologique intitulé "la science, la technologie, l'innovation, une politique globale", montre assez bien l'état de la situation et les orientations préconisées. Il s'inscrit dans la préparation de la France et de l'économie française à la réalisation du grand marché européen et à la construction de l'Europe, dans un monde en évolution permanente et rapide où les processus d'internationalisation sont croissants.

Pour répondre à ces déficits, le rapport préconise "des structures adaptatives et souples". On connaît les formes développées par le patronat, la dérèglementation, la flexibilité ; premier enjeu de classe.

Dans un monde où les relations entre la science et la technologie sont plus fortes, la recherche technologique nécessite des fondements scientifiques solides. Comme travailleurs scientifiques, nous sommes au coeur de ces relations. Mais comment doivent-elles être faites ? Pour la satisfaction de quels besoins ? Comment préserver le développement des connaissances tout en favorisant l'utilité sociale ?

Deuxième enjeu de classe que nous connaissons bien.

Un monde dans lequel la culture scientifique et technique est au coeur du développement économique et social. C'est tout l'aspect du transfert des connaissances, de la formation, où nous avons, pour notre part, un rôle à jouer et constitue le troisième enjeu de classe.

De quelle situation partons-nous ?

Si la France est une des grandes puissances scientifiques et technologiques, la Recherche et Développement industrielle est globalement insuffisante et de plus concentré sur quelques secteurs. La Recherche et Développement (R et D) militaire représente le tiers de l'effort public et ses effets sur l'innovation technologique du tissu industriel sont faibles.

Ainsi le rapport note : "les faiblesses du système français de R et D proviennent pour l'essentiel de quelques grands déséquilibres".

1/ La part de la dépense nationale de R et D dans le PIB n'est que de 2,3% contre 2,7% en R.F.A., 2,6% au Japon et 2,8% aux Etats-Unis. Cette faiblesse globale est accentuée par une insuffisance de la recherche industrielle. Ainsi, la part de la dépense intérieure de R et D exécutée dans l'industrie, par rapport au produit intérieur du secteur marchand - qui mesure l'activité des entreprises - est de 1,78% en France contre 2,11% au Japon, 2,25% aux Etats-Unis et 2,49% en R.F.A..

2/ La faiblesse du financement de la recherche industrielle civile par les entreprises apparaît dans les dépenses de R et D financées par les entreprises. Elles représentent 43,4% des dépenses totales de R et D en France contre 46% en Grande-Bretagne, 40% aux Etats-Unis, 61% en R.F.A. et 69% au Japon.

3/ La recherche défense représente le tiers de l'effort public de R et D et mobilise 24% du potentiel humain de la recherche. Les 2/3 du financement public de la recherche industrielle proviennent des dépenses de la recherche militaire. Si bien que 2 branches (Electronique professionnelle et aéronautique) absorbent 80% des subventions de l'Etat à la recherche industrielle.

L'exécution de la R et D défense est faite à 65% par l'industrie, 59% par les grandes entreprises, 6% par les PME, 28,3% par les organismes dépendant du Ministère de la défense et 6,6% par d'autres organismes publics. La part du CNRS, des universités et des labos publics ne dépasse pas 0,5% de la R et D militaire (cf : rapport du Comité Economique et Social, d'avril 89). Ce qui mériterait d'être vérifié dans la réalité, mais est confirmé par les résultats de l'enquête où peu de financements militaires apparaissent.

Le problème majeur reste la stérilisation d'une grande part d'un financement qui ne sert à rien ou presque. Le rapport pour éviter le débat de fond préconise de mieux irriguer les PME avec les crédits de R et D défense, ou de réaliser des économies d'échelle par l'eupéanisation d'une partie des recherches militaires, avec les problèmes politiques que cela sous-tend sur l'indépendance de chaque pays.

4/ Quatre grands programmes de développement technologiques (nucléaire, espace, aéronautique, océan) reçoivent à eux seuls près de 40% du BCRD, ce qui représente un poids considérable compte tenu de la difficulté d'irrigation de l'ensemble du tissu industriel à partir de ces grands programmes.

Les faiblesses de la recherche industrielle aboutissent à ce que 10% des entreprises possédant une activité de R et D emploient 60% des chercheurs industriels, exécutent 70% des travaux de recherche et reçoivent 85% des financements publics. Cette concentration de la R et D industrielle dans quelques branches industrielles comporte un risque de déchiement accru du tissu industriel existant, déjà bien affaibli. Ainsi, le rapport indique que dans les branches à haute technologie, les entreprises françaises font autant de R et D que les entreprises dans les pays développés. Pour les branches à moyenne technologie, la France a un retard important vis-à-vis des U.S.A. et de la R.F.A.. Et, en ce qui concerne les branches à faible technologie, la France fait moins bien que tous les autres pays industrialisés, sauf l'Espagne. Ce net retard des entreprises françaises, en matière de recherche industrielle dans les branches à moyenne et faible technologie, n'est pas compensé par les interventions publiques.

Le rapport ajoute : "La France, en raison de l'importance de sa recherche défense, ne consacre que 30% du financement public de la recherche industrielle à des fins civiles", de préconiser des mesures et une politique d'incitation et de stimulation des pouvoirs publics, tant à l'échelon national que régional, pour dynamiser la R et D industrielle !!!

Hélas, cette politique aboutit à plus d'aides financières directes ou indirectes que se donner des moyens réels d'intervention pour changer le cours des choses. La volonté de réformer ou de réexaminer les centres techniques professionnels, le système public de recherche à finalité industrielle (CEA, IFREMER, CIRAD, BRGM, INRETS...), vont dans un sens d'instaurer des rapports marchands plus affirmés, c'est-à-dire à mettre en place des procédures qui mettent l'utilisateur, "l'industrie", en position d'imposer son point de vue. Pour les programmes de développement technologique, il s'agit de mieux les piloter en fonction d'un objectif industriel. Pour la recherche scientifique de base, il y a une prise de conscience de sa dimension porteuse d'avenir et, en raison de cela, qu'il est difficile, voire dangereux, de vouloir trop la prédéterminer. C'est de manière plus subtile et très en amont qu'on essaie de l'orienter.

Le concept nouveau qui est avancé est "la recherche technologique de base", qui associe à la fois la recherche scientifique de base et la Recherche et Développement, ou bien la recherche scientifique de base et la recherche à des fins collectives ou sociales. Cette recherche technologique de base est destinée à produire des connaissances certifiées, mobilisables à court ou à long terme, par l'industrie pour la réalisation d'innovation de produits ou de procédés.

Cela pourrait être une autre manière de présenter le débat sur l'utilité sociale de la recherche et ses rapports avec la société, l'enjeu de classe étant au profit de qui ?

Si, apparemment, on ne remet pas en cause la fonction de la recherche scientifique de base, notamment en raison du moyen qu'elle représente pour former les hommes aux besoins des industries et en raison du potentiel qu'elle représente pour assurer la maîtrise du futur, l'exigence est surtout placée dans les contraintes pour lui faire aborder les nouveaux thèmes de recherche, et explorer des champs nouveaux -discours fréquents au CNRS-.

Pour cela, le rapport penche pour le réexamen du partage des responsabilités entre les différents EPST et l'enseignement supérieur, à la lumière d'une politique scientifique élaborée au niveau du MRT, et conduire une meilleure coordination des différents organismes de recherche sous l'égide du MRT avec un schéma directeur les subordonnant à une même stratégie scientifique, voire une éventuelle redistribution des rôles entre eux.

Concernant les rapports entre le CNRS et l'Université, le rapport prend à partie le flou actuel et tranche dans le sens d'Universités ayant pour mission d'assurer la qualité de la formation, et pour ce qui concerne la recherche, la mise en place de formation doctorale et de laboratoires où se fait la recherche. Les universités étant décentralisées et autonomes, elles élaborent une politique scientifique soutenue contractuellement par les organismes. Les EPST ont pour mission de développer des programmes nationaux, de structurer l'outil de recherche dans les domaines sensibles et prioritaires en s'appuyant largement sur les établissements d'enseignement supérieur. Cette articulation correspond assez bien à notre analyse de la place de chacun et a été au coeur des actions des années 86-87 pour s'opposer à la casse du CNRS.

Après ces évolutions structurelles, le rapport préconise :

- une meilleure prise en compte du patrimoine immobilier où l'abandon est source de gâchis. (Très bien, la concrétisation reste à faire) ;

- d'assurer une continuité réelle sur le long terme de l'emploi scientifique, mais l'ambition n'est pas démesurée, 4% de renouvellement ce qui n'est pas par création d'emploi (entendons chercheurs !) ;

- de piloter des labos par la formation par la Recherche et l'attribution sélective des allocations ;

- d'assurer une programmation et une évaluation de la recherche ;

- d'utiliser l'Europe pour faire évoluer la recherche française par l'accroissement des coopérations entre équipes de recherche françaises et européennes ("car la coopération internationale est toujours source de remise en cause et de progrès") et par la mise en place d'une politique de recherche à l'échelon de la communauté européenne qui conforte les évolutions jugées souhaitables à la recherche française, notamment pour les très grands équipements scientifiques. La démarche est poussée jusqu'au bout en s'interrogeant sur l'europanisation partielle de certains organismes de recherche !

Sur les questions de l'emploi

Le retard de la France dans le financement de la R et D se retrouve aussi dans le nombre de chercheurs, par rapport aux actifs 4,3 chercheurs pour 1000 actifs en France, pour 5,2 en R.F.A. et 6,5 aux U.S.A., avec un retard plus grand dans l'industrie. Dans la recherche publique, la pyramide des âges est très préoccupante, avec des risques de disparitions de disciplines entières dans les années 2000-2005, par les départs à la retraite.

A cet état, les solutions préconisées ne sont guère novatrices, mobilité avec diverses déclinaisons, dont celle vers l'enseignement supérieur. Les départs anticipés par pré-retraite sont aussi envisagés. Ceci apparaît contradictoire avec la préoccupation d'une crise dans les possibilités de recruter dans les années 90, faute d'un déficit dans les capacités formatrices d'ingénieurs et des besoins croissants liés à l'évolution de leur sphère d'activité au secteur tertiaire, de la substitution des ingénieurs diplômés aux ingénieurs maisons.

Cette situation conduit à proposer : d'étendre la formation des ingénieurs aux techniciens supérieurs et aux formations de 1er cycle, de créer des universités de technologie, d'étendre les formations doctorales et d'accroître le nombre de thèses.

LES DIMENSIONS EUROPEENNES, INTERNATIONALES ET REGIONALES DE LA RECHERCHE.

Le rapport constate que la dimension régionale et européenne joue un rôle de plus en plus important dans les actions des Pouvoirs Publics, comme les acteurs économiques et sociaux :

- Développement des financements régionaux en direction de la recherche publique mais de plus en plus vers la R et D industrielle ; la région constitue le niveau le plus adapté pour l'accès des PME, aux technologies.
- Développement des financements par la Commission de Bruxelles dans le cadre du programme cadre.

La coopération internationale, en particulier avec les pays développés, n'obéit pas suffisamment à une politique d'acquisition des compétences. Cela le conduit à préconiser le renforcement de la construction de l'Europe scientifique et technologique :

- en intégrant la recherche scientifique de base dans un véritable cadre stratégique à la mesure des enjeux face aux Etats-Unis et au Japon ;
- en s'appuyant sur la diversité des cultures, des formations des systèmes de recherche, par une mise en réseau des labos et des universités ;
- en favorisant la constitution de pôles technologiques régionaux à dimension internationale ;
- en développant les échanges de technologies et les coopérations industrielles dans le cadre des programmes technologiques européens pour les recherches pré-compétitives et dans EUREKA pour les projets de R et D allant jusqu'aux produits ou procédés.

Le rapport pose alors trois questions essentielles.

- Le dispositif de R et D a désormais une réalité à trois niveaux : la région, la France, l'Europe. Quel doit être le partage des compétences entre ces trois niveaux pour la gestion des ressources technologiques et intellectuelles ? (Cette question concerne les EPST mais également certains EPIC, les programmes de recherche technologique et les programmes de R et D).
- L'Europe doit-elle avoir une politique globale de R et D, et dans l'affirmative selon quelle stratégie scientifique ? Faut-il en conséquence transférer des pouvoirs à la commission des communautés européennes et lesquels ?
- Jusqu'à quel niveau faut-il développer les coopérations européennes en matière de R et D militaire et faut-il les élargir à nos quatre grands programmes de développement technologique ?

Ces questions sont essentielles, elles méritent réflexion et action. Il s'agit de bien intégrer ces problématiques qui expliquent partiellement la politique et l'attitude du Directeur Général, Monsieur KOURILSKY, dans une démarche stratégique jamais discutés mais mise en oeuvre dans la continuité de son prédécesseur. Cela éclaire aussi le budget 90.

LE BUDGET 1990

Au travers du budget 90, brièvement analysé (voir SNTRS-INFO N° 22 du 19/10/89), on retrouve les caractéristiques essentielles développées dans le rapport du plan.

Regardons maintenant au niveau du CNRS lui-même. Tout ce qui existe dans les laboratoires ne prend-t-il pas un sens nouveau ?

Le poids du financement contractuel dans les labos de chimie et du SPI, secteurs en rapport avec les entreprises, ainsi que le nombre important de boursiers thésards, encadrés plus correctement en chimie où la discipline est plus ancienne que les secteurs nouveaux du SPI où chercheurs, ingénieurs encadrent 2 à 4 thésards ou DEA : voilà une appréciation qualitative des quelques questionnaires renvoyés au syndicat.

Le financement européen, régional : quels effets ont-ils sur le mode de fonctionnement des labos. Quelles conséquences à terme ?

Le vieillissement de l'encadrement et des ITA ne pose-t-il pas d'ores et déjà des problèmes de transfert de savoir ?

La diminution des emplois de techniciens, d'agents techniques particulièrement et d'ITA en général : quelles conséquences a-t-elle dans les rapports entre les chercheurs et les ITA ?

Quels transferts dans l'organisation du travail et le découpage des fonctions entre jeunes en formation, ITA, chercheurs ?

Comment se positionnent les directions scientifiques, les directions de labos ?

Quelles évolutions, dans la structuration de la recherche en laboratoire ?

Les laboratoires ne deviennent-ils qu'un espace d'accueil technique ?

Comment sont traités les ITA, les chercheurs ?

Comment rassembler les mécontentements, unifier les revendications et agir ?

Ce ne sont pas des questions nouvelles, elles sont le pain quotidien des syndicalistes, chacun a une ou des expériences positives ou négatives, nous sommes là pour les échanger, les confronter, en tirer des enseignements pour être plus efficaces.

Le CNRS est divers, les secteurs scientifiques ont leur particularité, l'importance ou pas de grands instruments, un nombre important ou pas d'ITA dans les équipes, des évolutions scientifiques plus ou moins rapides, des rapports plus ou moins distants avec l'aval. Il nous semble que ce qui se passe, ou s'est passé, dans un secteur est aussi plein d'enseignement pour les laboratoires d'un autre secteur, pour comprendre son quotidien.

Si, au soir de cette journée, nous permettons à chacun de mieux comprendre son environnement, nous aurons franchi un pas dans l'approfondissement de notre activité et notre Conseil Syndical National en sera plus riche.

DISCUSSION (EXTRAITS)

Ph. BOUYRIES

Sur la recherche par rapport à l'industrie, il faut d'abord poser la question : quelle industrie ? Les pays sous développés ne peuvent pas développer de recherche fondamentale. En France, pays impérialiste secondaire, on discute de la part de la recherche fondamentale qui doit décroître.

L'analyse de la situation à partir des données collectées montre qu'on vide le CNRS de l'intérieur et qu'on le transforme. Si cela n'apparaît pas toujours évident, cela tient aux résultats batards des différentes réformes qui n'ont pas été jusqu'à leur terme du fait de la résistance des personnels.

La métamorphose du CNRS est visible dans l'emploi : augmentation du nombre de chercheurs, maintien des administratifs, décroissance des ingénieurs et techniciens. Ces transformations induisent un vieillissement, pousse à la précarité, à la sous traitance. Elle entraîne une perte de compétitivité et un abaissement des qualifications.

N. JEAN

En Sciences de l'Homme et de la Société on assiste à une finalisation des disciplines pour dégager des indicateurs des transformations sociales pour les décideurs. Cette évolution passe par des financements contractuels importants, des décideurs (région, élus locaux, Ministère). La recherche est utilisée pour ses capacités d'expertise, le plus souvent dans le but de déterminer la compétitivité des villes en Europe.

En ce qui concerne le GIP Reclus, il est passé d'un GIP à une SDI avec une déqualification générale par l'augmentation du travail d'édition. Par exemple, le travail technique de cartographie est fait par des étudiants de DEA, "travailleurs indépendants" inscrits en thèse, n'ayant pas le temps, ni l'encadrement pour passer une thèse.

D.STEINMETZ

Créé en 1975, le SPI regroupe 4 sections principales
 08 Informatique automatique
 09 Génie électrique, plasmas, optique, microélectronique
 10 Génie mécanique, milieu déformable et acoustique
 11 Génie des procédés et système réactif thermique

et une section en commun avec SHS
 49 Architecture, Urbanistique et société

En 1989 il représente 9,6% du CNRS, 166 MF hors personnel, 1046 chercheurs et 1124 ITA
 soit un budget total de 667 MF
 Le taux de croissance du nombre des chercheurs est de 6% par an depuis 1981

Ces personnels sont répartis dans 150 labos dont 32 UPR. C'est dire la forte implication du SPI dans le secteur universitaire, grandes écoles d'ingénieur mais pas seulement. 50% des moyens du SPI dans les écoles d'ingénieurs

Pour renforcer cette idée quelques chiffres
 3225 DEA/an au SPI. Hors SHS les autres départements du CNRS comptent 3284 DEA/an
 Le taux de pénétration du cnrs dans les équipes est de 24% en 1986 (chercheurs+BDI+IR/Ne). 20% en 08, 30% en 09, 26% en 10 et 36% en 11.

Ainsi en 86 pour 900 chercheurs CNRS on comptabilisait un Ne de près de 6000. 700 thèses soutenues par an (1/3 d'étudiants étrangers)

Le SPI est un département provincial. A part en 09 l'île de France n'arrive jamais en tête.

La part des contrats est en constante augmentation dans le financement des labos. Ainsi elle passe de 36% en 80 à 57% en 86. (avec l'effet d'enquêtes plus précises). En 86 dans le financement hors salaire des équipes le CNRS intervient pour 28%, le MEN pour 15% et les contrats pour 57%. La part de contrats est probablement encore plus élevée car un certain nombre passe hors visibilité et transitent par diverses associations. La part des contrats européens importante pour certain gros laboratoires n'est pas connue pour l'ensemble du SPI

Le département fait un effort de structuration interne. les thèmes scientifiques se regroupent en 23 OST (Objectifs scientifiques et techniques) Volonté de créer des pôles nationaux autour de laboratoires nationaux (10 à 12) où seraient concentrés les gros équipements.

Les directions successives essaient de développer un esprit SPI depuis plusieurs années. Réunions régulières et régionales des directeurs de labo, parution depuis près de 8 ans de la lettre du SPI marquée par un effort de transparence (à posteriori sur les moyens distribués etc). Volonté de développer un esprit gagnant : on est meilleur que les autres dans le cadre de mobilité on leur a piqué 12 techniciens.
 Cependant il ne semble pas se développer des pratiques de coopération entre labos du SPI même dans la même région à un rythme supérieur à ce qu'il se passe dans les autres départements.

Dernière remarque si le département est jeune ce n'est pas le cas des personnels. La moyenne d'âge ITA y est plus élevée que la moyenne CNRS

R.MEENS

Sur Strasbourg, la politique des Sciences de la Vie est en place depuis 7 à 8 ans. Elle vise à démolir la physiologie végétale et l'écologie pour développer deux pôles : la Biologie moléculaire des eucaryotes (Pf.Chambon) et l'Institut de Biologie moléculaire des plantes.

Au fur et à mesure des suppressions de formations, les ITA ont été mutés volontairement ou sous la contrainte, tous sans formation. Les Chercheurs disent pouvoir s'en passer, mais cela entraîne une déqualification des techniciens ou une charge de travail accrue pour les Ingénieurs.

JL.ANDRIEU

Confirme la pratique du secteur des Sciences de la Vie sur la recombinaison des équipes dans les villes. A Lyon c'est autour de 3 pôles que s'opère le remodelage (Biotechnologie, Neurosciences et Biochimie des protéines).

H.NEEL

Se félicite de cette journée qui lui permet d'avoir des témoignages nécessaires pour l'activité des élus au Comité National et il regrette que dans le syndicat on n'ait pas plus souvent la démarche d'informer les élus du Comité National. La politique dans les Sciences de la Vie est continue depuis plusieurs années, politique de localisation sélective compte tenu que le secteur est trop important pour les moyens dont il dispose. Les Directions Scientifiques font leur politique en fonction de thématiques qui sont parfois en opposition avec les politiques régionales (Institut de biologie végétale à Orsay).

Le pouvoir autocrate et non transparent des Directeurs Scientifiques, avec la mise en place de Comité de direction dans tous les laboratoires, vide le Comité National de tout travail particulier.

J.CHOISY

Fondamentalement nous subissons les conséquences de l'orientation gouvernementale envers le système capitaliste, mais les réalités et les différents rapports de forces conduisent à des antagonismes dans la politique de recherche. D'un côté ce sont les intérêts régionaux et le "tout" vers les régions, de l'autre l'organisation nationale d'une politique nationale de recherche.

La transformation du Service National des Champs Intenses en Unités Mixtes Franco Allemandes entrainerait une déconnexion avec le CNRS du fait des conceptions très différentes de l'organisation de la recherche entre les deux pays. Nous devons défendre la conception nationale des grands outils de recherche.

G.PAGE

Les dégradations que nous vivons sont le résultat d'une politique. Il y a une politique même si les discours changent. Dans nos sections un mécontentement profond existe, mais il n'est pas sorti du "est-il possible de satisfaire les revendications ? Il existe un rapport entre la région, la situation de l'Université et de la Recherche, et le développement industriel local. Pour le Languedoc-Roussillon, il y a corrélation entre le développement industriel et le développement régional, sa vocation est une zone de transit et d'écroulement du potentiel de recherche régional. Il faut afficher des axes revendicatifs cohérents face à la cohérence de la politique gouvernementale. On ne fait pas de bonnes recherches sans des hommes en situation correcte. Les hommes doivent être au centre alors que c'est le profit qui l'est pour le gouvernement et le patronat.

JP.FONDERE

Le secteur Mathématiques et Physique de Base sort de sa tour d'ivoire pour approcher des systèmes plus complexes et aller du plus fondamental à l'appliqué. C'est positif parce que cela a permis une meilleure diffusion des connaissances et d'aborder des thématiques nouvelles.

Le gros problème c'est la recherche des moyens, les contrats c'est l'irrégularité des moyens et l'enjeu c'est la maîtrise des thématiques.

Le secteur MPB est fortement grevé par les très grands équipements (TGE) 40% hors personnels. Or, souvent les TGE résultent d'engagements internationaux et ne fluctuent pas en fonction des contraintes internes du budget. Avoir des TGE c'est bien mais il faut aussi des Chercheurs et des ITA pour une bonne implication sur des thématiques en compétition internationale.

La situation dans les mathématiques, avec un faible engagement du CNRS (1 Chercheur CNRS pour 10 Enseignants-Chercheurs, avec une moyenne d'âge élevée) a conduit à donner une priorité aux mathématiques, ce qui pose quelques problèmes au reste du MPB.

La priorité du département : 1) les Chercheurs, en 2) les crédits, en 3) les ITA, conjuguées à la charge des TGE, a conduit à une diminution du soutien de base par chercheur de 15% en 6 ans, avec les conséquences de la recherche nécessaire des contrats. Une politique se met en place pour passer de 2/3 dans la région parisienne, à l'inverse avec une mise en réseaux avec des moyens mi-lourds aux noeuds de ces réseaux. Dans un cadre de renouvellement des formations à Ne constant, il se produit un phénomène de concentration autour des labos qui ont les moyens.

J.HIRSCH

Nous avons besoin de réfléchir sur l'emploi des jeunes Chercheurs et sur leur statut de formation. La nouvelle thèse s'inscrit dans un cycle de formation et la logique récurrente est la bourse qui est un salaire insuffisant, mais met le thésard en position de moindre dépendance.

Dès qu'il y a contrat, il y a un travail défini et une pression pour aboutir à des résultats et un risque pour l'obtention de la thèse. Il situe la thèse dans la formation et il faut augmenter le nombre de bourses et leur niveau de rémunération, mais ils restent d'autres emplois précaires qui n'entrent pas dans le cadre de la formation (CDD, TUC, vacataires, travailleurs indépendants dont il faut se préoccuper).

R.DEVILLIERS

Les jeunes thésards, en nombre raisonnable dans les labos, c'est bien. C'est le rôle formateur de la Recherche et c'est bien pour ces jeunes, mais ils ne peuvent remplacer les Chercheurs confirmés, capables de faire des projets. Dans les Sciences de la Vie, je pense qu'au niveau européen il y a un partage des disciplines entre les différents pays, la France développant plus particulièrement la biologie moléculaire, la RFA la biologie cellulaire et la Grande-Bretagne la physicochimie des macromolécules.

D.PAILHAREY

La notion de recherche technologique de base implique un développement des contacts avec l'industrie. L'acte scientifique est indépendant du système économique (capitaliste ou socialiste) par contre elle change la nature des sujétions entre les Chercheurs, le labo et les demandeurs.

Il faut être en capacité de définir ce qui doit être fait dans le CNRS ou ailleurs, comment cette recherche doit être financée ? par qui ? l'Europe ? Fond public ou industriel ? On ne peut pas rester dans des revendications générales ou statutaires.

B.BLANC

Dans mon laboratoire, l'Institut de Recherche sur la Catalyse, le nombre de Chercheurs et d'ITA a diminué tandis qu'on est passé de 30 Chercheurs en formation à 80. Dans le même temps, il y a une hausse du nombre de contrats avec une proportion plus grande de contrats sur des sujets de recherche fondamentale pour rémunérer les thésards et quelques post-doc. Il en résulte un pilotage par les contrats.

Des évolutions récentes vont vers une augmentation des post-doc pour ne pas payer le chômage après la bourse et aussi parce qu'un post-doc est opérationnel plus rapidement.

Cela n'est pas sans conséquence sur l'organisation du travail dans le laboratoire. Le travail des ITA se concentre sur la conception des appareils et la préparation des expériences pour que le thésard soit opérationnel très rapidement et pour les Chercheurs, l'interprétation et la publication des résultats. Le Chercheur devient un manager de la recherche plus qu'un Chercheur. Le thésard est la personne qui conduit une expérimentation qu'il n'a pas conçue et qu'il n'interprète pas toujours jusqu'au bout. Est-ce une formation scientifique ? Il faut approfondir notre conception de la formation par la recherche et 3 ans semblent courts. Il faut un statut des jeunes en formation.

G.PAGE

Quand on a avancé l'idée de formation à et par la recherche, n'a-t-on pas perverti le métier de travailleurs scientifiques ? L'orientation du gouvernement est de diminuer les effectifs de fonctionnaires et de remodeler les services publics. Le CNRS est considéré comme arrivé à son volume normal, c'est injuste quand les autres pays industriels développent leur potentiel de recherche. Les jeunes Chercheurs sont un enjeu fondamental, leur situation tire tout le monde vers le bas, c'est le DEA qui est le diplôme qui sanctionne la formation par la recherche.

R.BRIOT

Si on n'est pas en mesure de traiter rapidement l'ensemble des problèmes de la recherche, on peut néanmoins s'occuper des jeunes Chercheurs et de ce qu'il est nécessaire d'avoir comme environnement de la recherche. Comment ménager les temps de la cohérence, réfléchir à la maîtrise des thématiques de recherche dans un labo. Elargir notre activité aux Chercheurs est un moyen puissant de traiter ces questions. Prenons des axes revendicatifs qui conduisent à traiter la politique scientifique.

JP.FONDERE

La filière de formation ne s'arrête pas au DEA, mais les conditions de la formation sont plus importantes et exigent des revendications et des actions des personnels. Quatre conditions sont indispensables pour une formation :

- 1/ La qualité de l'encadrement.
- 2/ Garantir la durée de formation en 2 ans avec un plan de formation étudié pour aboutir à un emploi à l'issue de la formation.
- 3/ Harmoniser la diversité actuelle de financement en définissant un cadre.
- 4/ Garantir le débouché, ce qui implique l'obligation de résultat pour le labo à l'égard du jeune en formation.

Cela implique des revendications dans le fonctionnement du labo, des exigences de démocratie : si les laboratoires du CNRS ont un rôle de formation important, un équilibre doit être préservé entre ce rôle pour les jeunes et le défrichement de thématiques nouvelles qui est le rôle des Chercheurs permanents et confirmés. C'est cela une politique scientifique de laboratoire.



B.R.S... LIEU D'ECHANGES... B.R.S... LIEU D'EC

TRIBUNE LIBRE DANS LE CADRE DE NOTRE REFLEXION SUR LE SYNDICALISME INTERCATEGORIEL...

Nous rappelons que dans cette rubrique, les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

LE SYNDICALISME A LA CROISEE DES CHEMINS

Aujourd'hui tout le mouvement syndical est confronté à des choix décisifs. Des termes qui pouvaient autrefois apparaître anodins prennent à présent un relief nouveau. Ces dernières semaines, les tenants d'un nouveau syndicalisme se sont fait plus loquaces, en particulier Kaspar (CFDT) et Simbron (FEN).

Selon le dirigeant de la FEN, "le temps est venu de tourner la page" pour "reconstruire le paysage syndical français, européen et mondial". Le coeur de sa proposition est le suivant : "Ce syndicalisme ne peut être seulement une caisse de résonance des aspirations et des revendications de la base. Il n'est pas vrai que les aspirations et les revendications soient spontanément, naturellement cohérentes entre elles, possibles toutes ensemble, voire opportunes". (1)

Cette proposition de "recomposition" est claire : l'indépendance du syndicat serait illégitime, le syndicat aurait d'autres missions que la seule défense des intérêts de ses mandants, les travailleurs.

Or, qu'on le veuille ou non, les intérêts des travailleurs et du patronat sont opposés et inconciliables.

Ce que propose Simbron est un syndicalisme qui fasse valoir auprès des travailleurs des intérêts "supérieurs" aux leurs propres. C'est, pour aller vite, un syndicalisme -courroie de transmission-, mais, modernité oblige, on lit à présent syndicalisme d'implication ou d'accompagnement.

Pour étayer son projet, Simbron se sert frauduleusement de ce qui se passe à l'Est pour enterrer le syndicalisme "lutte de classe". Or précisément, les travailleurs de ces pays exigent, entre autres, par leurs actions révolutionnaires, des syndicats indépendants des gouvernements.

Depuis bientôt un siècle, le syndicalisme fondé comme organisation de la classe travailleuse, a établi les bases de son indépendance dans un document toujours d'actualité -et toujours davantage combattu- la Charte d'Amiens, à laquelle la CGT se réfère à juste titre.

A la veille des "négociations sur la grille de la Fonction Publique", Simbron a donné une claire démonstration du type de syndicalisme qu'il souhaite. C'est lui qui a proposé la suppression des catégories A,B,C,D. Le gouvernement a alors bouclé des pseudo-négociations à l'aide de réunions secrètes et séparées, en l'absence de la CGT et de FO. Voilà le syndicalisme moderne et les négociations d'un nouveau type qu'on voudrait imposer. Ca ressemble plutôt à un "syndicat" officiel !

Je propose que le SNTRS-CGT dise non à l'orientation proposée par Simbron. Par exemple : le syndicat ne peut pas être co-responsable, avec le Ministère, la direction du CNRS, d'un projet d'organisme. Nous n'avons pas à nous situer sur ce terrain-là. Ce n'est pas notre vocation : nous avons à défendre les personnels et les organismes nationaux de recherche.

Par exemple, nous sommes confrontés à une nouvelle offensive visant à régionaliser le CNRS pour mieux l'asservir aux besoins du patronat local, ce que

la direction du CNRS traduit en impulsant sa réforme des structures. Il est évident que le SNTRS-CGT doit s'y opposer, au CTP en particulier, comme il s'est refusé à signer, l'été dernier, le "relevé de conclusions" du M.R.T.

Philippe BOUYRIES

(1) "Pour une grande confédération syndicale". Y.Simbron, "Le Monde".

AU SUJET DU TEXTE DU CAMARADE BAZIN
"POUR UN STATUT UNIQUE"
PUBLIE DANS LE B.R.S. N°275 de nov. déc. 89.

Je voudrais expliquer en quoi cette proposition me semble très dangereuse dans ce qu'elle avance et certaines idées qui y sont développées.

Une présentation typographique malencontreuse du compte rendu de la 2ème réunion du groupe de travail Chercheurs-Ingénieurs (page 18) fait voisiner mon nom et le sien. La proposition du camarade BAZIN émane de lui seul (comme indiqué page 23), elle n'a été adoptée ni par le groupe de travail, ni par le BN, ni bien entendu par moi-même.

Contrairement à ce qu'avance ce camarade, je ne pense pas que la flexibilité des fonctions puisse être une revendication syndicale. Je constate que c'est ce que cherche à imposer Durafour : le gouvernement veut liquider le statut de la Fonction Publique justement car il est fondé sur des niveaux de qualification (codifiés au départ par des diplômes nationaux). Il veut y substituer un système éclaté, basé sur la notion de métier et de fonction et non plus sur des niveaux de qualification. Le patronat de la métallurgie a entrepris cette contre-réforme il y a plus de 20 ans avec la "classification par niveaux" contre la grille "Parodi-Croizat". Le but recherché est le même : individualiser les carrières et les rémunérations, casser la solidarité entre les travailleurs.

La délégation de la CGT aux prétendues négociations sur la grille a eu mille fois raison de quitter la salle et de refuser de signer "l'accord". Danielle Klein de la Fédération des Services publics a justifié cette attitude en des termes qui me semblent très justes :

"Nous sommes pour la rémunération de la qualifications et non pour la rémunération de l'emploi"... "C'est pour cette raison qu'il ne peut y avoir de négociations. Sont remises en causes toutes les garanties collectives, comme le déroulement de carrière".

Je ne pense pas que le syndicat doive revendiquer désormais (il ne l'a jamais fait) un statut "qui garantisse la flexibilité nécessaire à l'exercice des métiers de la recherche" comme le propose le camarade Bazin.

Je pense que parmi les métiers de la recherche, le métier de chercheur est un authentique métier qui nécessite, évidemment, pour s'exercer qu'il y ait avec lui d'autres métiers.

Un laboratoire, une équipe de recherche ne peuvent exister qu'en regroupant des travailleurs de ces différents métiers.

Le développement des connaissances ne justifie en rien que ces laboratoires et équipes deviennent flexibles ni que le métier de chercheur disparaisse comme métier au profit d'une fonction temporaire.

Je dirais même que, malgré la situation imposée à la recherche publique par tous les gouvernements depuis 20 ans, quelle que soit leur couleur politique, ce qui fait que la recherche a maintenu sa qualité dans notre pays, c'est l'existence d'organismes nationaux comme le CNRS, l'INSERM, l'INRA etc... et des statuts nationaux, à l'intérieur desquels le métier de chercheur professionnel à plein temps.

Cet acquis incontestable n'existe pas partout, la position de la France étant plutôt unique en Europe de ce point de vue.

La question de savoir si tous les chercheurs restent "performants" tout au long de leur carrière n'est pas spécifique et ne peut pas se résoudre comme le propose le camarade BAZIN. Beaucoup d'ingénieurs commencent leur carrière en faisant beaucoup de calculs et de technique et la finissent en faisant beaucoup d'organisation.

Je ne considère pas que "le statut les fige dans des fonctions qui ne devraient être que temporaires".

Avec beaucoup d'imperfections certes, les métiers de chercheurs, d'ingénieurs, etc... sont reconnus dans le statut à travers des corps universels correspondant à différents niveaux de qualification initiale ou acquise.

L'existence du métier de chercheur est, avec celle des organismes publics nationaux, une condition nécessaire à l'indépendance de la recherche. Comme cette dernière est de plus en plus menacée, il serait catastrophique pour notre syndicat de baisser la garde sur cette question. Revendiquer que "l'exercice des fonctions de chercheur (soit) limité à la durée des programmes de recherche", serait une orientation mortelle pour la recherche. Le financement régulier et suffisant des grandes disciplines fondamentales est de moins en moins assuré. Avec les programmes, mobilisateurs ou pas, décidés par le gouvernement à l'écoute des industriels, les contrats tendent à devenir la source de financement principale de nombreux laboratoires et équipes.

La question n'est pas posée seulement en France : les étudiants, les enseignants du supérieur et les travailleurs de la recherche en Italie se dressent contre le désengagement de l'Etat ouvrant sur le financement par les industriels. Un rapport récent de la National Science Foundation établit qu'aux USA les entreprises sacrifient la recherche à la rentabilité immédiate, y compris la recherche appliquée (Libération du 24/1/90).

J'ajoute que notre volonté de syndiquer les chercheurs irait mal avec, comme entrée en matière, la négation de la réalité de leur métier !

Disons-leur plutôt : il vaut mieux se consacrer au travail scientifique que d'aller à la chasse aux contrats et d'en subir les servitudes, il vaut mieux jouir d'un cadre stable plutôt que devoir reconstruire une équipe ou un laboratoire à la fin de chaque programme. Discutons avec les thésards de leur condition et de leurs revendications.

Ces quelques idées constituent des points de repères qui ont échappé à notre camarade. En un mot il a oublié notre nécessaire indépendance par rapport aux projets et plans du gouvernement.

Philippe BOUYRIES
Section Verrières.

Quand même, l'avenir est de notre côté !

Bien que n'ayant pas participé à la réunion du groupe de travail Chercheurs/Ingénieurs du 13/11/89, je ferai un certain nombre de commentaires... dont on fera ce qu'on veut, peu importe.

---1/ *Quelle jeunesse ! le style du papier que je viens de recevoir me réjouit(...) mais j'ai quand même un peu d'inquiétude dans ce bouillant enthousiasme !*

---2/ *Que savons-nous de la jeunesse d'aujourd'hui ??? Et je ne parle pas que des jeunes thésards, mais aussi des jeunes ITA : CA EXISTE. Avant d'aller prospecter ailleurs (ce qu'il faut faire), posons-nous la question : quelle démarche le SNTRS-CGT a fait vis à vis des jeunes ITA entrés au CNRS ? Et il y en a eu beaucoup.*

Un exemple : l'AD vient d'organiser dans la région PACA, 12ème, un stage de 2 jours pour les nouveaux venus au CNRS, pas à Marseille, à Cassis, petite station balnéaire voisine. Objectif : faire connaître la maison à ceux qui viennent d'y entrer. Pour mon labo 2 personnes y ont participé :

- 1 chercheur : jeune et brillant
- 1 AJT2 que j'ai recruté dans mon service.

Demain j'aurai les commentaires de l'un et de l'autre, mais je sais d'avance que ce sera l'enthousiasme.

A réfléchir : quelle stratégie syndicale nous avons à bâtir pour contrer cette démarche de futur consensus ? (...) Alerte le syndicat sur cette opération, ceci est fait avec l'argent de la formation permanente ? (...) Faut-il s'opposer à ce genre de stage ? Bien sûr que non. Mais nous, nous avons à réfléchir là-dessus, et comment on va faire comprendre à ces jeunes la nécessité du syndicat...

---3/ J'ai bien aimé la manière dont on aborde les problèmes, c'est à dire en dehors du cadre déjà fixé, par exemple revenir au statut unique du directeur de labo à la femme de ménage. Mais pendant qu'on y est, ne pourrait-on pas revenir sur le statut de fonctionnaire (...) Le statut de fonctionnaire est complètement inadapté au CNRS (...) A propos de carrière et de recrutement sur l'inadaptation de nos règles statutaires avec l'organisme de recherche qu'est le CNRS (...) je recueille toujours des avis négatifs (...) Quand va-t-on y réfléchir ?

---4/ Je suis d'accord avec la notion d'équipe, de travail collectif. Mais il faut aller plus loin. La personnalisation, l'individualisme encouragé n'est-ce pas complètement hors-sujet dans la recherche moderne ? STOP à la réputation scientifique bâtie sur le nombre de publication ! (...)

---5/ Enfin il y aurait à bien réfléchir à la notion du syndicalisme et à l'organisation actuelle des forces syndicales dans ce pays. La CGT que nous avons sous les yeux a une longue histoire. Je suis profondément convaincue qu'elle ne correspond plus au monde salarié dans notre pays. "Syndicat de masse et de classe..." ça veut dire quoi aujourd'hui, et au CNRS en particulier ? Si nous regardons ce qui se passe dans l'actualité récente, mon impression est immédiate : à l'ouest, rien de nouveau... par contre à l'est ça bouge ! (...) Je dis sérieusement que le SNTRS tout seul dans son petit coin ne fera rien de sérieux... s'il n'y a pas de profond bouleversement au niveau de la CGT en général. (...) Ne nous privons pas de faire du neuf... Même si nous sommes une toute petite poignée. Mais sachons bien aussi que toutes les questions que nous nous posons... n'auront qu'une réponse qui sera fonction du nombre de camarades qui seront dans le coup.

Pour conclure, (...) j'ai discuté avec des jeunes de mon laboratoire, des chercheurs, en leur proposant une réunion pour discuter avec eux de syndicalisme.

Je précise un peu :

- Un CR2
- Une Maître de Conférence
- Une CR1 membre du SNCS
- Un CR2 brillant jeune homme
- Un thésard près de passer sa thèse
- Une thésarde dans le même cas
- Un DR2 super brillant jeune homme de 35 ans

TOUS ont été enthousiastes à l'idée de

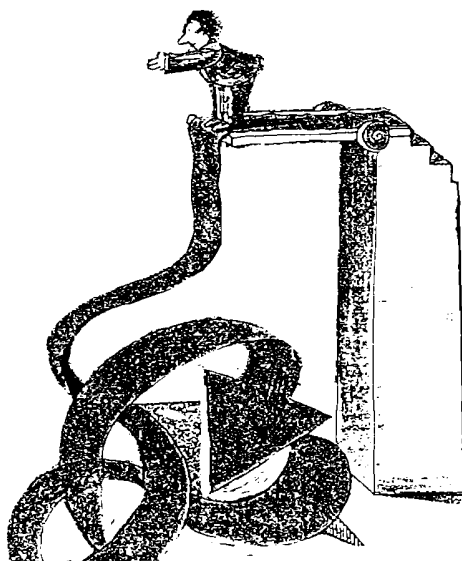
- . connaître la CGT
- . apprendre ce qu'est un syndicat
- . s'exprimer pour dire ce qu'ils ont sur le coeur.

Ces conversations remontent à quelques mois, et maintenant on vient me demander "Quand organises-tu la réunion dont tu m'avais parlé ?".

C'est dire que nous avons des possibilités.

Quand même, l'avenir est de notre côté !

Monique SCANDELLARI
Section GLM Marseille.



**COMPTE RENDU DU
C.T.P. DU 2.2.1990**

A cette séance du C.T.P., un point était à l'ordre du jour :

**Un "Projet de mesures générales d'organisation
concernant la Direction du CNRS et sa
représentation régionale".**

(Nous publierons le texte complet de ce projet dans un prochain SNTRS-INFO).

Ce projet reprend le schéma proposé dans les 2 notes soumises au précédent C.T.P. (voir SNTRS-INFO n°1 bis du 10/1/90 pages 16 à 19).

Le Directeur Général s'est contenté de rappeler une nouvelle fois les dispositions prévues dans le projet en indiquant que de multiples décisions seraient prises par lui pour appliquer ce texte (décisions qui ne seraient pas soumises au CTP).

Nous sommes alors intervenus :

"Concernant le fond du texte

Un certain nombre de questions sont restées sans réponse satisfaisante :

- *Quelle est la position de la direction sur le contenu, les idées développées dans le rapport De Gaudemar ?*
- *Quelles sont les limites de compétences du Délégué Régional en matière scientifique et administrative et de gestion ?*
- *En matière de gestion des personnels, comment se répartissent les rôles, entre la direction du personnel, les départements scientifiques et les délégations régionales ?*

Sur la forme

- *Un texte fixant les intentions générales de la direction nous est proposé. Nous l'avons dit lors du dernier CTP : sur des questions aussi importantes que l'organisation du CNRS, nationale et régionale, la déconcentration, le vote doit se faire sur des projets de décisions, amendables et vus article par article, permettant à chacun d'exprimer précisément son option sur chaque point. Et non pas comme c'est le cas ici, par un vote sur un texte global difficilement amendable.*

**Nous ne donnerons pas
de chèque en blanc.**



- Contrairement à ce qui a été dit de façon caricaturale nous ne voulons pas que soient soumis au CTP 50 projets de décisions. Nous en voyons pour notre part 4 :

- Un sur la mise en place et le rôle de la direction de la stratégie et des programmes.
- Un sur le secrétariat général et les différents services et délégations qui lui sont rattachés.
- Un sur la mise en place et le rôle des délégations régionales.
- Et, le dernier, un projet de décision sur la mise en place des Conseils Consultatifs Régionaux, leur rôle, leur composition, et les modalités d'élections à cette instance.

Ce type de décisions sont bien du ressort du CTP.

Plusieurs décisions de ce type ont été soumises à l'avis du CTP. Il s'agit notamment des décisions concernant la mise en place des instances des groupes de laboratoires (Comité des directeurs, Comité de groupes).

- La création d'un service des pensions.
- L'institution d'Adjoints Administratifs aux Directeurs Scientifiques.
- La création de la division de l'informatique scientifique.
- Les structures opérationnelles de recherche.
- Le fonctionnement des sections du Comité National.

Nous demandons donc que des projets de décisions soient proposés à l'avis du CTP au lieu d'un texte général comme c'est le cas ici."

Le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN sont intervenus dans le même sens, exigeant avec nous une consultation du C.T.P. sur des textes précis de décision.

Le Secrétaire Général a indiqué qu'il n'était pas question de soumettre de tels textes au C.T.P., que le projet était "suffisamment clair".

Le Directeur Général n'a répondu à aucune des questions posées.

L'attitude des autres syndicats :

Le SGEN-CFDT s'est alarmé du "caractère centralisateur du projet", indiquant qu'il y manquait, notamment, les articulations entre les instances et qu'il proposerait des amendements au vote du C.T.P. (amendements dont nous n'avons plus entendu parler ensuite).

Le SNIRS-CGC a demandé des précisions supplémentaires concernant notamment le rôle et le fonctionnement de la Direction de la Stratégie et des Programmes".

Eux non plus n'ont pas eu plus de chance : la direction a persisté dans son refus de répondre sur le fond de la politique proposée.

LE VOTE :

Le projet a été adopté par

- 14 voix pour : l'administration et la CFDT.
- 4 voix contre : SNTRS-CGT, SNCS et SNPCEN-FEN.
- 2 abstentions : le SNIRS-CGC.

La CFDT (pas plus que le SNIRS d'ailleurs) n'a donné aucune explication de vote.

Calendrier C.A.P.

CHANGEMENT DE GRADE AU CHOIX -1988-1989

IR	19 FEVRIER 1990
IE	21 FEVRIER
T1	22 FEVRIER
T2	23 FEVRIER
AJT	22 FEVRIER
AGT	26 FEVRIER
AGA	26 FEVRIER
AJA	27 FEVRIER
AAR	27 FEVRIER
SAR	28 FEVRIER

MESURES concernant la
GRILLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

des éléments d'informations
seront publiés dans le prochain BRS
actuellement sous presse.

● A noter...

31 MARS 1990

JOURNEE NATIONALE D'ACTION
pour la protection sociale
et les retraites

20 MAI 1990

MANIFESTATIONS POUR LA PAIX
ET DE DESARMEMENT
à l'initiative
de l'APPEL DES CENT.